

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 23 Septembre 2019

L' an 2019 et le 23 Septembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,en Mairie sous la présidence de SONNET Benoît Maire

**Présents** : M. SONNET Benoît, Maire, Mmes : DEFAUT Ginette, DELAITE Catherine, FLORES Dominique, JOURDAIN Patricia, LAMBERT Michèle, MANON Monique, MATHIEU Joëlle, VILLEVAL-DROZIERES Marie-Line, MM : BOUR André, DESPAS Gérard, GRAVIER Jean-Claude, SAPONE Franck, VERENNE Henri, VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) ayant donné procuration : M. DOUCET Bruno à M. VILLEVAL Jean-Pol

Excusé(s) : Mme PARENT Anne

Absent(s) : MM : DERRIENNIC Jean-François, LOURDEZ Rémi

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 09/09/2019

**Date d'affichage** : 09/09/2019

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 26/09/2019

et publication ou notification

du :

**A été nommée secrétaire** : Mme DEFAUT Ginette

M. le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le compte-rendu de la dernière séance.

Aucune observation n'étant faite, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

#### **Objet des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'EAU POTABLE  
TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
ARDENNE RIVES DE MEUSE  
DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE  
REVISION LOYER DE LA CHASSE  
VENTE DE BOIS

réf : 001-SEPT2019

## RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE DE L'EAU POTABLE

**Le Maire,**

présente le rapport annuel 2018 du service des eaux comme le prévoit l'article L2224-5 du CGCT.  
Les chiffres clés de ce rapport sont annexés à cette délibération.

**Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

Prend acte de la présentation du rapport annuel 2018 du service de l'eau potable.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 002-SEPT2019

## TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ET ASSAINISSEMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARDENNE RIVES DE MEUSE

**Le Maire expose à l'assemblée :**

La loi NOTRe du 7 août 2015 a prévu la prise en charge par les EPCI à fiscalité propre, à titre obligatoire, des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2020.

Par ailleurs, la loi Ferrand du 3 août 2018 a prévu que les communes membres d'une Communauté de Communes puissent reporter le transfert des compétences alimentation en eau potable et/ ou assainissement collectif et non collectif au plus tard jusqu'au, 1er janvier 2026, sous réserve que, avant 1<sup>er</sup> juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de la communauté représentant au moins 20 % de la population totale s'opposent au transfert de tout ou partie de ces compétences.

Les communes membres de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse n'ont pas délibéré, selon les modalités imposées par la loi Ferrand du 3 août 2018, en faveur du report du transfert des compétences alimentation en eau potable et assainissement collectif et non collectif. Il en résulte que la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse prendra la compétence eau potable, assainissement collectif et non collectif à compter du 1er janvier 2020.

Un protocole d'accord relatif au transfert de ces compétences sera signé par les 2 collectivités.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise le Maire, d'une manière générale, à négocier les termes du protocole et à signer les documents permettant de concrétiser le transfert de compétences**

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 003-SEPT2019

## DEMANDE DE SUBVENTION CONTRAT DE TERRITOIRE

**Le Maire expose à l'assemblée :**

Le Conseil Départemental a créé les contrats de territoire qui visent à :

1. Soutenir l'économie et l'emploi
2. Equiper le territoire
3. Animer et valoriser le territoire.

C'est la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse qui propose la programmation.  
C'est à ce titre qu'elle a étudié notre demande de subvention pour le Centre Culturel et le projet obtenu une aide de **34 888 €**.

Le projet du centre culturel étant mis entre parenthèse.

Dans le cadre, de la signature d'un avenant au contrat de territoire nous avons demandé à transférer la subvention sur les travaux d'aménagement de la rue des Bouvreuils.

Lors de la Conférence des Maires du 17 juillet, le projet d'aménagement de la rue des Bouvreuils a été validé en remplacement du projet de « création d'un pôle culturel ».

Le montant HT de l'opération est de **217 178 €**.

Le montant de subvention est désormais de **37 842 €**. Il a été ajouté, à l'enveloppe validée en 2017 pour le projet initial de **34 888 €**, **2 885 €** de reliquat après révisions de subventions en vue de l'avenant et 69 € non programmé en 2017.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, autorise le Maire à finaliser cette demande de subvention et à signer les documents nécessaires.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 004-SEPT2019

#### REVISION LOYER DE LA CHASSE

**Le Maire explique à l'assemblée,**

que le coefficient de révision à appliquer aux loyers des baux de chasse pour **2019/2020** est de 0.9696 %.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, décide d'appliquer le coefficient de révision pour la saison de chasse 2019/2020 ce qui porte le loyer à **6 525,00 €**.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 005-SEPT2019

#### VENTE DE BOIS

**Le Maire explique à l'assemblée** qu'il faut se prononcer sur la vente du bois des parcelles 26-27.

Ce sont les parcelles prévues pour l'affouage 2020, il faut y faire les cloisonnements pour l'exploitation.

Dans ces parcelles il y a au total : **1052 m<sup>3</sup>** de bois

Une partie servira pour l'affouage 2020 et 130 m<sup>3</sup> seront vendus en bois façonné.

Pour la vente du bois façonné il y a 2 possibilités :

- soit à des scieries qui proposent leurs prix (en ce moment les scieurs proposent un prix très bas en raison du bois scolyté)
- soit en bordure de route (aux marchands de bois), c'est l'ONF qui fixe un prix plancher, suivant le cours du prix du bois.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**, décide que le bois des parcelles 26 et 27 sera en partie utilisé pour l'affouage 2020 et que 130m<sup>3</sup> de grumes seront vendues en bordure de route.

A l'unanimité (Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0)

### **Informations diverses :**

Le Maire informe le Conseil Municipal :

- Le nouveau bâtiment des écoles sera occupé par l'École de Musique Municipale et l'Harmonie, l'association Palette d'Ardoise occupera la salle rue du Dr Roux (ancien presbytère).

### **Travaux en cours :**

- Création d'un abri au cimetière - le permis de construire a été déposé.
- La consultation pour l'aménagement rue des Bouvreuils et viabilisation des 5 parcelles est en cours.
- Un architecte va être recruté pour la salle de pétanque.
- Marché pour le remplacement des canalisations d'eau potable rue Saint Louis : l'analyse des offres est en cours.
- La consultation pour les travaux liés à l'accessibilité va être lancée.

### **Dates à retenir :**

- Jeudi 3 octobre 2019 : Cinéma : Perdrix
- Jeudi 17 octobre 2019 : Lancement de la saison culturelle.
- Lundi 21 octobre 2019 : l'Archevêque rencontre les élus pour leur expliquer les nouvelles dispositions qui entrent en vigueur le 1er janvier 2020.
- Dans le cadre de " l'Europe pour les citoyens" les dates pour les événements au Portugal sont du 4 au 7 décembre 2019.

Monsieur Jean-Pol VILLEVAL a donné un courrier de M. et Mme VILLEVAL habitant à l'Ecart Liemery, en début de réunion, ce courrier a déjà reçu une réponse.

Madame Marie-Line VILLEVAL-DROZIERES a participé à la réunion de l'AREL, durant laquelle il a été demandé si la commune de Haybes est d'accord pour subventionner le festival Contrebande 2020, l'AREL doit faire une demande officielle.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levé à 19h30**

En mairie, le 23/09/2019  
Le Maire  
Benoît SONNET



ANNEXE



# RAPPORT ANNUEL 2018 DU DELEGATAIRE

Commune de Haybes

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be clearly documented, including the date, amount, and purpose of the transaction. This ensures transparency and allows for easy reconciliation of accounts.

In the second section, the author outlines the various methods used to collect and analyze data. This includes direct observation, interviews with key personnel, and the use of specialized software tools. The goal is to gather comprehensive information that can be used to identify trends and areas for improvement.

The third section provides a detailed overview of the findings from the data analysis. It highlights several key areas where performance has improved, as well as some challenges that still need to be addressed. The author suggests several strategies to overcome these challenges and further optimize the process.

Finally, the document concludes with a summary of the overall results and a set of recommendations for future action. It stresses the importance of continuous monitoring and evaluation to ensure that the implemented changes remain effective and sustainable over time.

## 1.2. Présentation du contrat

### Données clés

---

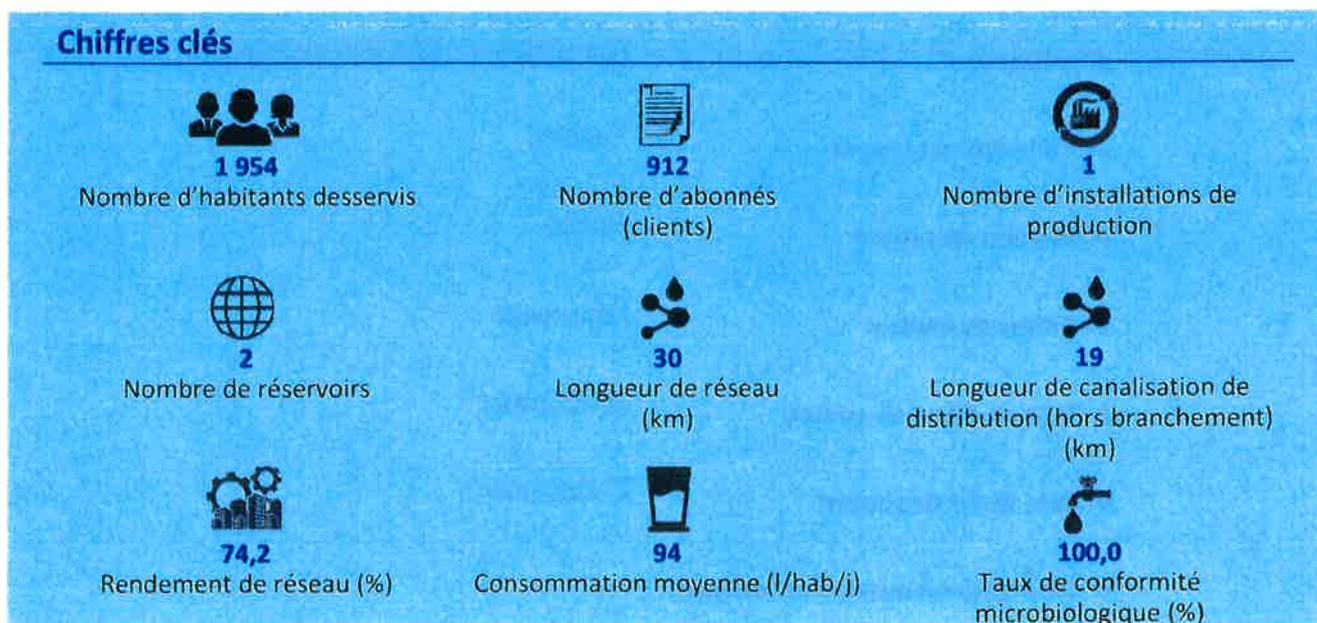
◆ Déléataire	Compagnie des Eaux et de l'Ozone
◆ Périmètre du service	HAYBES
◆ Numéro du contrat	X0134
◆ Nature du contrat	Affermage
◆ Date de début du contrat	01/01/2013
◆ Date de fin du contrat	31/12/2024
◆ Les engagements vis-à-vis des tiers	

En tant que délégataire du service, Compagnie des Eaux et de l'Ozone assume des engagements d'échanges d'eau avec les collectivités voisines ou les tiers (voir tableau ci-dessous).

◆ Liste des avenants : Aucun

## 1.3. Les chiffres clés

Commune de Haybes



## 1.4. L'essentiel de l'année 2018

### 1.4.1. PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### PRINCIPAUX FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

##### *Service*

La qualité de l'eau et notamment celle à disposition des clients du service est une priorité absolue pour VEOLIA Eau, car elle est un enjeu de santé publique.

Sur tous les services qui lui sont confiés, VEOLIA Eau complète le contrôle réglementaire réalisé par l'Agence Régionale de Santé, par un plan d'autocontrôle de la qualité de l'eau sur la ressource et sur l'eau produite et distribuée.

Le taux de conformité bactériologique et physicochimique de 100 % montre la bonne qualité sanitaire de l'eau distribuée sur le territoire de la commune de Haybes .

Pour rappel, la collectivité a renouvelé sa confiance en 2013 à Veolia pour une durée de 12 ans.

La performance du service regroupe également la maîtrise des pertes en eau, enjeu environnemental d'aujourd'hui et de demain, dans la perspective du changement climatique.

La mobilisation des équipes de Veolia a permis de ramener le niveau de rendement à 74.2% en 2018.

Veolia à réparé 3 fuites sur branchement et 6 fuites sur canalisation

Nous avons renouvelé un branchement au 19 rue Edmond Dromard

##### *Valorisation*

La mise en place de périmètres de protection et leur surveillance est indispensable à la protection de la ressource en eau. Il est un des principaux moyens pour éviter sa contamination par des pollutions accidentelles ou diffuses. L'indice d'avancement de la démarche de protection de la ressource du service permet d'évaluer l'avancement de cette démarche.

VEOLIA Eau met en œuvre un véritable management de la performance énergétique des installations.

##### *Responsabilité*

#### **La gouvernance du service public de l'eau repose sur 3 éléments clés :**

- L'autorité organisatrice publique souveraine : la collectivité locale fixe le niveau d'ambition pour le service public, définit les objectifs de performance à atteindre et contrôle l'opérateur,
- Le contrat : il précise les rôles et responsabilités de l'autorité publique et de l'opérateur, les obligations de résultats, les objectifs de performance à atteindre et le prix du service ainsi que son évolution sur la durée du contrat,

- L'opérateur : VEOLIA Eau opère le service, respecte ses engagements contractuels et assure l'amélioration continue de la performance. Il rend compte à la collectivité et facilite sa mission de contrôle.

VEOLIA Eau respecte la gouvernance mise en œuvre et veille à développer des outils et des pratiques permettant à chacun d'exercer pleinement son rôle.

VEOLIA Eau propose une relation multiple aux clients du service de l'eau : des outils multicanaux sont mis en place, permettant d'offrir plus de conseils, plus d'informations et aussi plus de réactivité dans le cas de situations exceptionnelles

Des indicateurs de performance permettent d'évaluer de manière objective la qualité du service rendu au client :

- Taux d'interruption du service de l'eau 3.29%/1000 en 2018.
- Taux de respect d'ouverture des branchements 100% en 2018.

Assurer l'accès au service public de tous est une priorité pour VEOLIA Eau.

En partenariat avec les services sociaux, nous nous engageons à accueillir et orienter les personnes en situation de précarité, en recherchant de façon personnalisée les solutions les plus adaptées pour éviter les coupures d'eau et faciliter l'accès à l'eau.

Pour les foyers en grande difficulté financière, nous participons au dispositif Solidarité Eau intégré du Fonds de Solidarité Logement départemental.

En matière de formation, Veolia est la seule entreprise de services en France à disposer de campus dédiés à ses métiers. Chaque année, les campus Veolia dispensent plus de 210 000 heures de formation aux salariés de l'entreprise.

## **PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION**

Pour le bon fonctionnement du service, il sera nécessaire de procéder au :

- Renouvellement de l'armoire électrique avec la pose de nouvelles pompes avec variation de vitesse du surpresseur
- Renouvellement de l'Hydraulique de la chambre des vannes des réservoirs Hauts
- Nous avons créé un branchement au n° 48 rue Madame de Cormont ( sur réseau surpressé )

## **INSUFFISANCES A AMÉLIORER**

- Remplacement de la conduite principale, rue Saint Louis, pour renforcer la défense incendie et assurer une meilleure continuité du service et la remise en conformité des branchements AEP et par la même occasion supprimer les branchements en plomb existant en grand nombre dans cette rue ;
- Remplacement de tous les branchements en plomb sur la commune ;
- Réparation de l'étanchéité entière du réservoir droit de Madame de Cormont ;

- Réparation de l'étanchéité du réservoir gauche de Madame de Cormont (problème sur le nouveau revêtement, cloques naissantes) ;
- Réparation du local électrique du forage abîmé par les équipes travaux de la SNCF ;
- Reprise des branchements, place du vivier, sur le haut et supprimer la vieille conduite ;

## 1.4.2. PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### Evolutions réglementaires

1. La réglementation sur les conditions d'exécution des travaux à proximité des réseaux (réforme communément nommée « anti-endommagement » ou « DT-DICT ») a fait l'objet d'une refonte majeure en 2018.

Celle-ci a donné lieu à la publication du décret n°2018-899 du 22 octobre 2018 (JO du 24/10/2018) et de l'arrêté du 26 octobre 2018 (JO du 30/11/2018) qui modifie en profondeur le précédent arrêté du 15 février 2012.

L'objectif premier de cette nouvelle réglementation porte sur l'amélioration de la géolocalisation des réseaux, sensibles et non-sensibles (dont font partie la très grande majorité des réseaux d'eau et d'assainissement). A partir du 1er janvier 2026 en zone urbaine et 1er janvier 2032 en zone rurale, les coûts de localisation et/ou des investigations complémentaires préalables à l'exécution des travaux seront portés à la charge des exploitants des réseaux d'eau et/ou d'assainissement si ceux-ci n'ont pas encore été géolocalisés avec la meilleure classe de précision (« classe A »).

Ces nouveaux textes publiés fin 2018 comportent également d'autres dispositions, applicables dès le 1er janvier 2020, qui redéfinissent les responsabilités entre les parties prenantes que sont les responsables des travaux, les exploitants (réseaux sensibles et non-sensibles) et les exécutants de travaux.

Nos équipes se tiennent à votre disposition pour vous aider dans la mise en œuvre de ces textes importants pour la sécurité des travaux et évaluer leurs conséquences pour votre service.

2. Le 25 mai 2018 est entré en vigueur le Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) qui a pour objet d'harmoniser au niveau européen, les règles en matière de protection des données personnelles. Il s'impose à tout organisme, privé ou public, qui traite des données sur des personnes physiques résidant sur le territoire de l'Union Européenne.

Dans ce contexte, votre délégataire a adressé à tous les abonnés de votre service une note précisant sa politique de confidentialité et les modalités d'exercice de leurs droits. Cette politique de confidentialité a été publiée sur notre site internet [www.eau.veolia.fr](http://www.eau.veolia.fr), elle est également tenue à disposition dans tous nos sites d'accueil. Ces dispositions s'insèrent dans notre démarche de mise en conformité au RGPD, et doivent être complétées par une mise à jour du règlement du service.

Un Délégué à la Protection des Données a été nommé au sein de Veolia Eau France. Sa mission principale est de s'assurer du respect de la protection des données personnelles liées à nos activités, en coordination avec un réseau de référents locaux. Vous pouvez le solliciter à l'adresse suivante : [veolia-eau-france.dpo@veolia.com](mailto:veolia-eau-france.dpo@veolia.com).

## « DEFI EAU 2030 » - 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Veolia se mobilise à vos côtés pour la prise en compte des 17 Objectifs de Développement Durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Nos équipes se tiennent à votre disposition pour de nouvelles expériences concrètes, en particulier sur les 8 cibles de l'objectif 6 dédié à l'Eau.

**Les ODD, ensemble relevons le défi** – zoom actions 2018 : Veolia a été partenaire du tour de France des ODD, organisé par le comité 21 en 2018. En septembre, la Fondation Veolia a soutenu le nouveau cours en ligne sur les 17 ODD de l'UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement. Accessible à tous ce cours apporte des idées, outils et expériences concrètes. Plus de 13000 apprenants l'ont suivi. Veolia participe depuis 2017 au Forum Politique de Haut Niveau.

## 1.5. Les indicateurs réglementaires 2018

INDICATEURS DESCRIPTIFS DES SERVICES		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[D101.0]	Nombre d'habitants desservis total (estimation)	Collectivité (2)	2 002	1 954
[D102.0]	Prix du service de l'eau au m <sup>3</sup> TTC	Délégataire	2,65 Euro/m <sup>3</sup>	2,74 Euro/m <sup>3</sup>
[D151.0]	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	Délégataire	1 j	1 j
INDICATEURS DE PERFORMANCE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
[P101.1]	Taux de conformité des prélèvements microbiologiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P102.1]	Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques	ARS (1)	100,0 %	100,0 %
[P103.2]	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Collectivité et Délégataire (2)	81	81
[P104.3]	Rendement du réseau de distribution	Délégataire	73,1 %	74,2 %
[P105.3]	Indice linéaire des volumes non comptés	Délégataire	5,05 m <sup>3</sup> /jour/km	4,69 m <sup>3</sup> /jour/km
[P106.3]	Indice linéaire de pertes en réseau	Délégataire	4,25 m <sup>3</sup> /jour/km	3,89 m <sup>3</sup> /jour/km
[P107.2]	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	Collectivité (2)	0,68 %	0,45 %
[P108.3]	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	Collectivité (1)	20 %	20 %
[P109.0]	Nombre d'abandons de créance et versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	1	0
[P109.0]	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Collectivité (2)	61	0
[P151.1]	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	Délégataire	6,41 u/1000 abonnés	3,29 u/1000 abonnés
[P152.1]	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	Délégataire	100,00 %	100,00 %
[P153.2]	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Collectivité	A la charge de la collectivité	
[P154.0]	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	0,74 %	1,25 %
[P155.1]	Taux de réclamations	Délégataire	0,00 u/1000 abonnés	1,10 u/1000 abonnés

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

En rouge figurent les codes indicateurs exigibles seulement pour les rapports soumis à examen de la CCSP

## 1.6. Autres chiffres clés de l'année 2018

L'EFFICACITE DE LA PRODUCTION ET DE LA DISTRIBUTION		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
VP.062	Volume prélevé	Délégataire	108 702 m <sup>3</sup>	103 557 m <sup>3</sup>
VP.059	Volume produit	Délégataire	108 702 m <sup>3</sup>	103 557 m <sup>3</sup>
VP.060	Volume acheté à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
	Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> )	Délégataire	108 702 m <sup>3</sup>	103 557 m <sup>3</sup>
VP.220	Volume de service du réseau	Délégataire	5 512 m <sup>3</sup>	5 512 m <sup>3</sup>
	Volume consommé autorisé année entière	Délégataire	79 479 m <sup>3</sup>	76 802 m <sup>3</sup>
VP.201	Nombre de fuites réparées	Délégataire	17	16

LE PATRIMOINE DE VOTRE SERVICE		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre d'installations de production	Délégataire	2	2
	Capacité totale de production	Délégataire	960 m <sup>3</sup> /j	960 m <sup>3</sup> /j
	Nombre de réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	2	2
	Capacité totale des réservoirs ou châteaux d'eau	Délégataire	500m <sup>3</sup>	500 m <sup>3</sup>
	Longueur de réseau	Délégataire	30 km	30 km
VP.077	Longueur de canalisation de distribution (hors branchements)	Collectivité (2)	19 km	19 km
VP.140	Longueur de canalisation renouvelée par le délégataire	Délégataire	ml	ml
	Nombre de branchements	Délégataire	994	994
	Nombre de branchements en plomb	Délégataire	65	61
	Nombre de branchements en plomb supprimés	Délégataire	5	4
	Nombre de branchements neufs	Délégataire	2	1
	Nombre de compteurs	Délégataire	995	1 001
	Nombre de compteurs remplacés	Délégataire	67	51

LES CONSOMMATEURS ET LEUR CONSOMMATION D'EAU		PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
	Nombre de communes	Délégataire	1	1
VP.056	Nombre total d'abonnés (clients)	Délégataire (3)	936	912
	- Abonnés domestiques	Délégataire	935	911
	- Abonnés non domestiques	Délégataire	1	1
	- Abonnés autres services d'eau potable	Délégataire		
	Volume vendu	Délégataire	76 560 m <sup>3</sup>	74 128 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés domestiques	Délégataire	75 018 m <sup>3</sup>	71 645 m <sup>3</sup>
	- Volume vendu aux abonnés non domestiques	Délégataire	1 542 m <sup>3</sup>	2 483 m <sup>3</sup>
VP.061	- Volume vendu à d'autres services d'eau potable	Délégataire	m <sup>3</sup>	m <sup>3</sup>
	Consommation moyenne	Délégataire	94 l/hab/j	94 l/hab/j
	Consommation individuelle unitaire	Délégataire	76 m <sup>3</sup> /abo/an	76 m <sup>3</sup> /abo/an

(1) La donnée indiquée est celle du système d'information du délégataire

(2) Les éléments de calcul connus du délégataire sont fournis dans le corps du présent rapport

(3) La méthode de comptabilisation du nombre d'abonné a changé en 2018 par rapport aux années précédentes, seuls les clients ayant un contrat actif au 31/12/2018 ont été comptabilisés contrairement aux années précédentes où des clients résiliés en cours de facturation pouvaient être pris en compte.

LA SATISFACTION DES CONSOMMATEURS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Existence d'une mesure de satisfaction consommateurs	Déléataire	Mesure statistique d'entreprise	Mesure statistique d'entreprise
Taux de satisfaction globale par rapport au Service	Déléataire	85 %	83 %
Existence d'une Commission consultative des Services Publics Locaux	Déléataire		
Existence d'une Convention Fonds Solidarité Logement « Eau »	Déléataire		

LES CERTIFICATS	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Certifications ISO 9001, 14001, 50001	Déléataire	En vigueur	En vigueur
Réalisation des analyses par un laboratoire accrédité	Déléataire	Oui	Oui

L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE	PRODUCTEUR	VALEUR 2017	VALEUR 2018
Energie relevée consommée	Déléataire	82 899 kWh	89 127 kWh

## 1.7. Le prix du service public de l'eau

### LA FACTURE 120 m<sup>3</sup>

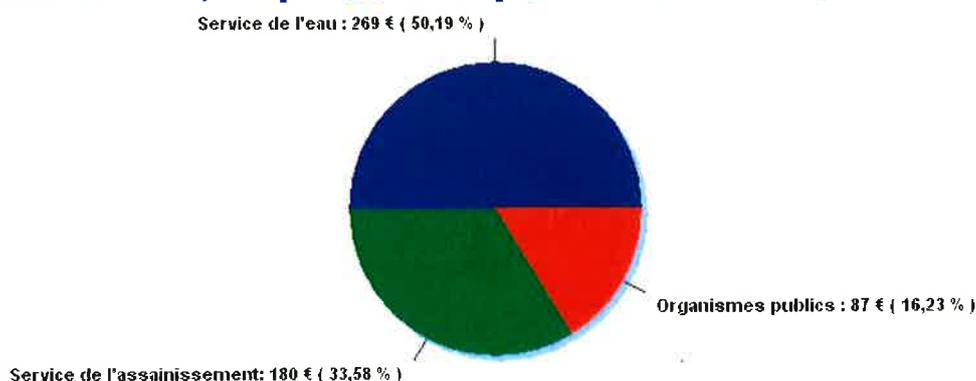
En France, l'intégralité des coûts du service public est supportée par la facture d'eau. La facture type de 120m<sup>3</sup> représente l'équivalent de la consommation d'eau d'une année pour un ménage de 3 à 4 personnes.

A titre indicatif sur la commune de HAYBES, l'évolution du prix du service de l'eau (redevances comprises, mais hors assainissement) par m<sup>3</sup> [D102.0] pour 120 m<sup>3</sup>, au tarif en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, est la suivante :

HAYBES Prix du service de l'eau potable	Volume	Prix Au 01/01/2019	Montant Au 01/01/2018	Montant Au 01/01/2019	N/N-1
<b>Part délégataire</b>			<b>172,59</b>	<b>175,88</b>	<b>1,91%</b>
Abonnement			29,08	29,78	2,41%
Consommation	120	1,2175	143,51	146,10	1,80%
<b>Part communale</b>			<b>75,60</b>	<b>84,00</b>	<b>11,11%</b>
Consommation	120	0,7000	75,60	84,00	11,11%
<b>Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)</b>	<b>120</b>	<b>0,0776</b>	<b>10,75</b>	<b>9,31</b>	<b>-13,40%</b>
<b>Organismes publics</b>			<b>42,00</b>	<b>42,00</b>	<b>0,00%</b>
Lutte contre la pollution (agence de l'eau)	120	0,3500	42,00	42,00	0,00%
<b>Total € HT</b>			<b>300,94</b>	<b>311,19</b>	<b>3,41%</b>
IVA			16,55	17,12	3,44%
<b>Total TTC</b>			<b>317,49</b>	<b>328,31</b>	<b>3,41%</b>
<b>Prix TTC du service au m3 pour 120 m3</b>			<b>2,65</b>	<b>2,74</b>	<b>3,40%</b>

Le graphique ci-dessous présente la répartition du prix pour 120 m<sup>3</sup> pour la commune de HAYBES :

### Facture 120m<sup>3</sup> / Répartition du prix du service de l'Eau



Les factures type sont présentées en annexe.